



LOIRE OCÉANE

Fiche de poste **Administrateur / Administratrice**

Son statut

L'administrateur-trice est :

- **bénévole**, il ou elle donne de son temps en fonction de ses disponibilités mais a conscience du minimum d'implication que comporte son engagement ;
- **adhérent-e** de l'association, il ou elle est le garant des statuts, du règlement et des valeurs de l'association ;
- **élu-e** pour un mandat par les adhérent-e-s lors d'une Assemblée Générale Ordinaire, à ce titre il ou elle a le devoir, dans le cadre de ses fonctions, de défendre les intérêts de l'association et de l'ensemble des adhérent-e-s avant ses propres intérêts.

Son rôle

• **Participer aux réunions du Conseil d'Administration :**

Pour la bonne compréhension et le suivi de la gestion de l'association, la présence la plus régulière possible est attendue, selon la disponibilité de chacun-e. S'il y a une indisponibilité sur une période donnée, l'implication peut être « modulable » mais les autres membres du CA doivent en être informés.

En cas d'absence, il est indispensable de :

- prévenir le Secrétaire ;
- donner procuration à un autre membre du CA ;
- informer de ses positions sur les points à traiter et les décisions à prendre.

• **Représenter l'association auprès des partenaires et des élu-e-s :**

- promouvoir les actions que peut proposer l'association ;
- être à l'écoute et initiateur de possibilité de partenariat ;
- représenter l'association dans des réunions et instances politiques ;
- participer aux réunions de négociation et de pilotage.

• **Représenter l'association auprès des adhérent-e-s et de la population :**

- être à l'écoute des adhérent-e-s afin de pouvoir les représenter et porter leurs voix au sein du Conseil d'Administration ;
- diffuser aussi souvent que possible les valeurs, les objectifs et les actions de l'association ;
- développer le nombre d'adhérent-e-s de l'association et offrir la possibilité de s'engager dans le bénévolat.

• **Participer aux actions et projets de l'association :**

- se tenir informé(e) et participer aux débats et décisions intermédiaires ;
- s'impliquer dans au moins un projet, devenir référent-e ou/et être force de propositions ;
- s'impliquer éventuellement dans le Bureau de l'association.

CPIE Loire Océane

2 rue Aristide Briand 44 350 Guérande – 02 40 45 35 96

contact@cpie-loireoceane.com – www.cpie-loireoceane.com